

# CATALOGUE DE VENTE

## **VENTE DU DOMAINE**

*Enchères verbales et ordres d'achat cachetés (sauf mention contraire)*

*Dépôt des ordres d'achat : Régie de recettes du commissariat aux ventes de **DIJON - 8 RUE DE CLUJ 21070 DIJON CEDEX***

*Avant le **24 février 2020** de **9h-12h 13h30-16h***

*Pour être retenus, les ordres d'achat doivent être accompagnés d'un chèque d'un montant égal à 10% de l'offre, libellé à l'ordre de la Régie de recettes du CAV de **DIJON***

XX

### **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction Nationale d'Interventions Domaniales**

### **COMMISSARIAT AUX VENTES DE DIJON**

**Courriel : [cav021.dnid@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cav021.dnid@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Tél. 03 80 70 21 71**

**Séance du 25/02/2020 à 09h00 : Lots 1 à 1**

#### **LIEU DE LA VENTE**

**8 RUE DE CLUJ 21000 DIJON**

**Commissaire aux ventes : *Florie David***

**[encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr)**

La signification des symboles , , , ,  est donnée en fin de catalogue.

XX

### **Groupes électrogènes**

## **Rappel des principales conditions générales de vente**

### Conditions de la vente

La vente est faite aux enchères verbales et au comptant.

Les lots sont adjugés au profit de l'enchérisseur le plus offrant. L'acheteur doit être muni de tout justificatif de son identité, et le cas échéant, de son activité professionnelle.

#### *Pour les lots expertisés :*

Les indications données engagent la responsabilité de l'expert.

Les descriptions sont données à titre indicatif ; elles ne sont pas contractuelles. Elles appellent donc à être vérifiées par l'acquéreur. Celui-ci doit s'informer de l'état du bien, il lui appartient de le visiter. S'il n'a pas accompli les diligences habituelles et normales, il ne pourra être reproché au vendeur de ne pas l'avoir informé.

#### *Pour les ventes avec exposition de biens de valeur :*

Important : l'exposition, le JJ MM AAAA à LIEU, se fera exclusivement sur rendez-vous à solliciter par courriel (cavxxxdnid@dgfip.finances.gouv.fr) accompagné d'une copie de pièce d'identité ou d'extrait Kbis.

Après paiement total du prix de vente, une facture, une situation de paiement, une autorisation d'enlèvement et, le cas échéant, un certificat de vente de véhicule vous seront remis.

Les ventes du Domaine sont organisées selon les modalités décrites dans le Cahier des clauses administratives générales et les Conditions générales de vente disponibles sur le site internet des ventes du Domaine (encheres-domaine.gouv.fr) ou auprès du Commissariat aux ventes.

### Frais de vente

La taxe domaniale forfaitaire s'élève à 11 %.

### Ordre d'achat

Si vous ne pouvez pas assister à la vente, il vous est possible de nous faire parvenir au plus tard le JJ MM AAAA à 12h sur internet et 16h par courrier.

### Véhicules

Les véhicules vendus sans contrôle technique et sans certificat d'immatriculation sont à enlever sur plateau et les véhicules placés en fourrière sont dépourvus de clés sauf mention contraire indiquée dans le lot.

Pour ces derniers, des frais de garde au tarif en vigueur sont à payer dès le lendemain de la vente au gardien de fourrière.

### Vente en direct sur Internet

Vous pouvez suivre la vente et porter des enchères par voie électronique en respectant la procédure préalable d'inscription et d'authentification ainsi que l'ensemble des conditions générales d'utilisation.

### **Paiement**

Le jour de la vente, les lots adjugés jusqu'à 300 € doivent être réglés en totalité. Au-delà, en l'absence de paiement total, il est exigé un acompte de 10 % du prix et le paiement du prix de vente devra avoir lieu au plus tard le 8ème jour suivant la vente et avant enlèvement des lots.

### **Sécurité**

En application du plan VIGIPIRATE, un contrôle visuel du contenu des sacs sera effectué à l'entrée de la salle d'exposition et de la salle des ventes. La capacité de la salle des ventes est limitée à NOMBRE places. Au-delà de ce nombre, le renouvellement des entrées se fera en fonction des sorties définitives.

Séance du 25/02/2020 à 09h00 : Lots 1 à 1

**Service remettant / lieu de dépôt : CENTRE NATIONAL DE SOUTIEN  
OPERATIONNEL DGNO**

**45000, ORLEANS**

**75 RUE DU PARC Quartier Bellecombe**

**Tél : 02 38 65 22 14 Contact : Mme NAUZE Estelle**

**Visites et enlèvements sur rendez-vous auprès de M. PECH ou M. REMY  
(02.38.65.29.56) du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et 13 h à 17 h 30.**

**Groupes électrogènes**

<b>Lot N°1</b>	9 groupes électrogènes (dont 2 moteurs HOUVENAGHEL année 1999 et DEUTZ AG année 2000) de marques HOUVENAGHEL année 1998, SDMO INDUSTRIE année 2000, de marque GENELEC année 1997. Puissances diverses. Mauvais état. Absence de certificat de conformité.  <i>Mise à prix : 500.00 €</i>
----------------	--

## **CONDITIONS POUR ENCHERIR**

Tout acheteur (personne physique ou morale), ou bénéficiaire d'une procuration doit pouvoir justifier de son identité au moyen d'une pièce d'identité avec photo ou d'un extrait Kbis (ou équivalent) de moins de 6 mois.

La principale activité mentionnée dans l'extrait Kbis détermine la nature des lots pour lesquels le professionnel pourra enchérir lorsque les lots sont réservés aux professionnels.

La participation aux ventes en direct sur Internet est soumise à une procédure d'inscription préalable.

L'inscription aux ventes en direct devra se faire au plus tard à 12h00 le dernier jour ouvré avant la vente sur DROUOT live ou MONITEUR live.

Pour les personnes morales et professionnels, l'extrait K-bis devra être envoyé au plus tard à 16h00 la veille de la vente.

Pour les particuliers, une pièce d'identité en cours de validité devra être envoyée dans les mêmes conditions.

L'adresse électronique fournie lors de l'inscription sera utilisée pour l'envoi des différents échanges et documents de vente (avis de paiement/ bordereau d'achat/ autorisation d'enlèvement). Pour les véhicules, le certificat de vente sera envoyé par courriel.

## **CONDITIONS D'ENLEVEMENT, DE VISITE ET D'ASTREINTE**

Les ventes domaniales sont effectuées sans garantie.

L'acquéreur en contractant accepte de prendre les matériels ou marchandises en l'état, dans leur lieu de stockage.

### Visite

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Les conditions de visite sont indiquées pour chaque lot. Pour des raisons de sécurité, l'accès aux expositions organisées par les commissariats aux ventes est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité. Il ne sera admis aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée, sur l'état des biens.

### Enlèvement

A défaut d'indication particulière pour certains lots, le délai imparti à l'acquéreur pour procéder à l'enlèvement des objets vendus ne peut excéder 20 jours à compter du jour de l'adjudication. Le manquement à cette obligation entraînera la résolution de la vente. Le paiement sera conservé.

## PAIEMENT

### Frais de vente

L'adjudicataire paiera le prix principal de son enchère augmenté des frais. Pour les lots mis en vente aux enchères, les frais sont de 11 %. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant le paiement de l'intégralité des sommes dues.

### Paiement du prix

Le jour de la vente, les lots adjugés jusqu'à **300 €** doivent être réglés en totalité. Pour les ventes aux enchères verbales d'un montant supérieur, en l'absence de paiement total, il est exigé un acompte de **10 %** du prix (plafonné à 1 500 €). Le paiement du prix de vente devra avoir lieu au plus tard le 8ème jour suivant la vente et avant enlèvement des lots. Le manquement à une de ces obligations entraînera la résolution de la vente. L'acompte sera conservé.

### Conditions spécifiques aux ventes en direct :

Paiement comptant jusqu'à **300 €** (par lot). Pour ceux supérieur à **300 €**, un acompte de 10% du prix devra être versé le jour de la vente. Provision de 10% Lors de l'inscription, l'internaute doit saisir sa carte bancaire pour une transaction 3DSecure non débitée de 2 euros. Pour sécuriser la transaction, une provision équivalente à 10% du montant prévisionnel des achats sera à saisir. La totalité de la somme laissée en provision sera prélevée le soir de la vente dans la limite du montant total dû à titre d'acompte. Il vous appartiendra de régler le solde sous 8 jours. Un courriel de la régie vous confirmera le montant dû.

*Si vous voulez acquérir un véhicule et vous vous êtes fixé un budget de 5 000 €, vous devrez laisser une empreinte d'au moins 500 €. La totalité de la somme que vous aurez laissée en provision sera prélevée le soir de la vente dans la limite du montant total dû (taxe domaniale incluse) à titre d'acompte. Il vous appartiendra de régler le solde sous 8 jours. Un courriel de la régie vous confirmera le montant dû.*

*Vous avez choisi de provisionner 1 000 €. Vous avez obtenu un véhicule pour un prix adjugé hors taxe de 3 500 € (soit 3 885 € TDI). La somme de 1 000 € sera prélevée le soir de la vente. Il vous appartiendra de régler le solde, à savoir 2 885 € sous huit jours.*

*Vous avez choisi de provisionner 1 000 €. Vous avez obtenu un véhicule pour un prix adjugé hors taxe de 800 €. La somme de 888 € (prix de vente+taxe domaniale de 11%) sera prélevée le soir de la vente. Aucun solde ne devra être réglé.*

### Modes de paiement proposés

Pour des raisons de sécurité, les paiements en espèces ne sont pas acceptés. D'autres moyens de paiement sont proposés en ligne ou sur place. Lors de la vente :

- par carte bancaire : il est conseillé aux acheteurs de faire débloquer, le cas échéant, leur carte auprès de leur établissement bancaire ;
- par chèque à la caisse de la régie, libellé à l'ordre du comptable public désigné dans les CPV. Une pièce d'identité avec photographie sera demandée (art. L.131-15 CMF). Au-delà de 1 500 euros, un chèque de banque est exigé ;
- pour les internautes inscrits aux ventes live, par prélèvement en ligne sur DrouotLIVE ou MoniteurLIVE.

Dans les 8 jours de la vente :

- à distance, par virement : les acquéreurs doivent tenir compte du délai de traitement des virements internationaux pour respecter le délai de paiement de 8 jours ou par carte bancaire à compter du lendemain de la vente en appelant la régie au xx xx xx xx xx ;
- sur place, par carte bancaire ou par chèque (chèque de banque au-delà de 1 500 €) à la caisse de la régie ;
- pour les internautes inscrits aux ventes live, par prélèvement en ligne sur DrouotLIVE ou MoniteurLIVE, virement ou carte bancaire;
- sur place, à la caisse de la régie.

## CONDITIONS PARTICULIERES

Capacité maximale d'accueil de la salle des ventes conformément à la réglementation ERP (Établissement Recevant du Public) : nombre.

Mesures de sécurité appliquées dans le cadre du plan VIGIPIRATE : contrôle visuel du contenu des sacs à l'entrée de la salle d'exposition et de la salle des ventes. Outre ce contrôle, l'accès à la salle d'exposition est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité. Experts: lots X à Z expertisés par M. Y, coordonnées.

Lots XX, YY, ZZ : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

## RENSEIGNEMENTS

- Renseignements avant et après la vente : Commissariat aux ventes de DIJON – 8 RUE DE CLUJ 21070 DIJON CEDEX (Tel : 03 80 70 21 71, Courriel : cav021.dnid@dgfip.finances.gouv.fr ).
- Renseignements comptables : Régie de recettes du CAV de DIJON .  
BIC : TRPUFRP1  
IBAN : FR7610071210000000100607350  
Horaires de paiement au guichet :  
9h-12h 13h30-16h
- Renseignements techniques : complémentaires auprès des services livranciers
- Commissaire aux ventes : Florie David
- Internet : [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr)

## LEGENDE DES LOGOS



Les véhicules de fourrière sont vendus sans certificat d'immatriculation. En conséquence, il n'est pas possible de circuler avec ces véhicules avant d'avoir procédé aux formalités d'immatriculation. Ces formalités sont à la charge de l'acquéreur et sont décrites à l'article 12.B de l'arrêté du 9 février 2009 (ou à l'article 12.E pour les véhicules étrangers non réceptionnés au plan communautaire). Enlèvement sur plateau obligatoire.



Réservé aux Professionnels (RP). Biens réservés à une clientèle spécifique au vu de certains critères (sécurité des acheteurs, normes environnementales, quantités importantes, réglementation). La principale activité mentionnée dans l'extrait Kbis ou équivalent détermine la nature des lots pour lesquels le professionnel pourra enchérir.



Véhicule disposant d'un contrôle technique (CT) au jour de la vente. Une contre-visite peut être exigée : la date limite pour l'effectuer est alors indiquée dans le descriptif du bien.



Véhicule non réimmatriculable (NR), destiné à la destruction. Vente réservée aux centres agréés VHU. Aucun certificat de vente ne sera délivré.



Lots non conformes aux règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vente réservée aux négociants en machines outils.